



Date de dépôt : 18 mars 2026

Réponse du Conseil d'Etat
à la question écrite urgente de Stefan Balaban : Aéroport de
Genève : contrôle des frontières et moyens humains

En date du 13 février 2026, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une question écrite urgente qui a la teneur suivante :

QUESTION 1

Le Conseil d'Etat avait-il été informé, avant la mise en service du nouveau système de contrôle des frontières, que les effectifs fédéraux affectés au contrôle des passagers à l'aéroport de Genève seraient insuffisants pour absorber les flux attendus ?

QUESTION 2

Quels effectifs de douaniers / gardes-frontière sont actuellement affectés au contrôle des passagers à l'aéroport de Genève, et comment ces effectifs ont-ils évolué avant et après la mise en service du nouveau système ?

QUESTION 3

Le Conseil d'Etat confirme-t-il que l'augmentation du nombre de douaniers affectés au contrôle des frontières permettrait mécaniquement de réduire les temps d'attente et, si oui, pour quelles raisons ces effectifs n'ont-ils pas été renforcés en amont ?

QUESTION 4

Le Conseil d'Etat considère-t-il comme acceptable que le sous-dimensionnement des effectifs fédéraux entraîne des attentes de deux à trois heures pour les passagers, avec un impact direct sur l'attractivité touristique, économique et internationale de Genève ?

QUESTION 5

Quelles démarches formelles et documentées le Conseil d'Etat a-t-il entreprises auprès de la Confédération afin d'obtenir un renforcement durable des effectifs affectés à l'aéroport de Genève ?

QUESTION 6

Comment le Conseil d'Etat entend-il garantir, à l'avenir, que la mise en œuvre de dispositifs fédéraux à fort impact opérationnel ne se fasse plus sans les moyens humains nécessaires, au détriment des usagers et de l'image de Genève ?

Je remercie le Conseil d'Etat pour l'attention portée à la présente question ainsi que pour les démarches entreprises dans l'intérêt du rayonnement et de l'attractivité de Genève,

RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT**QUESTION 1**

Le Conseil d'Etat avait-il été informé, avant la mise en service du nouveau système de contrôle des frontières, que les effectifs fédéraux affectés au contrôle des passagers à l'aéroport de Genève seraient insuffisants pour absorber les flux attendus ?

Le Conseil d'Etat a bien été informé de la mise en service du nouveau système de contrôle aux frontières « Entry/Exit System » (ci-après : EES) imposant d'enregistrer les données biométriques des passagères et passagers.

L'Office fédéral de la douane et de la sécurité des frontières (ci-après : OFDF) a par ailleurs assuré qu'il pouvait gérer ce déploiement.

Toutefois le déploiement de l'EES pose un problème général dans les aéroports européens, dénoncé à la Commission européenne par le Conseil européen des aéroports (ACI Europe) et l'Association du transport aérien international (IATA). A ce stade et de manière unilatérale, certains Etats

européens ont même suspendu temporairement tout enregistrement EES en raison des perturbations engendrées par l'entrée en fonction de ce système.

A noter enfin que la plateforme de réservation Omio a analysé 50 aéroports internationaux en Europe afin d'identifier ceux qui offrent la meilleure « expérience voyageur », et conclu que l'Aéroport international de Genève (ci-après : AIG), arrive en deuxième position (derrière l'aéroport de Rome et devant celui de Copenhague en troisième place)¹.

QUESTION 2

Quels effectifs de douaniers / gardes-frontière sont actuellement affectés au contrôle des passagers à l'aéroport de Genève, et comment ces effectifs ont-ils évolué avant et après la mise en service du nouveau système ?

Les ressources annuelles nécessaires ont notamment été calculées en tenant compte de l'entrée en vigueur de l'EES. Actuellement l'OFDF met à disposition 101 postes équivalents temps plein (ETP).

QUESTION 3

Le Conseil d'Etat confirme-t-il que l'augmentation du nombre de douaniers affectés au contrôle des frontières permettrait mécaniquement de réduire les temps d'attente et, si oui, pour quelles raisons ces effectifs n'ont-ils pas été renforcés en amont ?

Lors de fortes affluences, l'AIG s'assure, en collaboration avec l'OFDF, que toutes les guérites de contrôle sont occupées. Toutefois, des contrôles supplémentaires de passagères et passagers peuvent occuper 2 à 4 agentes et agents jusqu'à la solution du cas (voire à la remise de la passagère ou du passager à la police). A noter que l'attente est due également au nombre limité de guérites. Un autre facteur qui cause l'insatisfaction des usagères et usagers est la configuration exiguë des lieux, qui ne sont pas adaptés à la quantité de passagères et passagers.

Par ailleurs la mise en service de l'EES n'est pas seule responsable des temps d'attente. Ils peuvent aussi être la conséquence de retards de certains vols dus à de mauvaises conditions météorologiques, aboutissant à l'arrivée de plusieurs avions en même temps.

¹ <https://www.deplacementspros.com/travel-experience/aeroports-quelle-est-la-meilleure-experience-voyageur-deurope>

QUESTION 4

Le Conseil d'Etat considère-t-il comme acceptable que le sous-dimensionnement des effectifs fédéraux entraîne des attentes de deux à trois heures pour les passagers, avec un impact direct sur l'attractivité touristique, économique et internationale de Genève ?

Selon les mesures actuelles effectuées par l'AIG, 83% des passagères et passagers à l'arrivée attendent moins de 30 minutes, 13% plus de 30 minutes et 3% plus de 60 minutes. Ces 3% concernent principalement des arrivées les samedis après-midi. L'attente est également due à la forte affluence de la période des charters le week-end. Le fait que le Royaume-Uni ait quitté l'Union européenne implique que ses ressortissantes et ressortissants doivent passer par le contrôle EES, étant précisé que les Britanniques sont présents en très grande nombre en cette période hivernale.

QUESTION 5

Quelles démarches formelles et documentées le Conseil d'Etat a-t-il entreprises auprès de la Confédération afin d'obtenir un renforcement durable des effectifs affectés à l'aéroport de Genève ?

Le Conseil d'Etat a conclu un accord avec l'OFDF, prévoyant notamment un organe de pilotage composé de représentantes et représentants de l'AIG, de l'OFDF et du canton. Sur le terrain, les contacts opérationnels entre les responsables de l'AIG et ceux de l'OFDF sont quotidiens et fluides. La direction de l'AIG est également en contact régulier avec la hiérarchie de l'OFDF.

QUESTION 6

Comment le Conseil d'Etat entend-il garantir, à l'avenir, que la mise en œuvre de dispositifs fédéraux à fort impact opérationnel ne se fasse plus sans les moyens humains nécessaires, au détriment des usagers et de l'image de Genève ?

Les moyens mis à disposition par la Confédération font partie des discussions relatives au pilotage susmentionné, dans le cadre du suivi de l'accord qui a été conclu.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :
Michèle RIGHETTI-EL ZAYADI

Le président :
Thierry APOTHÉLOZ